

Préfecture de la Vendée DRCTAJ

2 2 FEV. 2319

COURRIER ARRIVÉ

Conseil d'administration du 21 février 2019

Délibération n° 2019/13

Objet : Approbation de la convention de maîtrise foncière avec la communauté de communes du Pays des Herbiers et la commune des Herbiers (secteurs Cour de la Mission et Rue Nationale)

Vu le décret n°2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-53 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée, et particulièrement son article 2 et 9-6°,

Vu le Programme Pluriannuel d'Intervention 2015-2019 approuvé par délibération n° 2015/06 du 19/02/2015 du Conseil d'Administration de l'EPF de la Vendée, modifié par délibérations n° 2015/28 en date du 18/06/2015 et n°2018/21 en date du 24/05/2018,

Sur proposition du Directeur Général,

Le Conseil d'Administration

- Approuve la convention de maîtrise foncière entre la communauté de communes du Pays des Herbiers, la commune des Herbiers et l'EPF de la Vendée relative aux actions foncières visant à favoriser la restructuration de deux secteurs urbains.
- Mandate le Directeur Général pour procéder en tant que de besoin à la mise au point technique de cette nouvelle convention.

Le Vice-Président du Conseil

d'Administration

Marcel GAUDUCHEAU

Reçu en préfecture le

Préfecture de la Vendée DRCTAJ

2 2 FEV. 2019

COURRIER ARRIVÉ